



Proposition commerciale

Réf. : PR1202-0003

Date : 28/02/2012

Date fin validité : 14/03/2012

Émetteur:

R'Média

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39
Email: frederic@rmedia.fr
Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

Mairie de Fléchin

4 pl GENERAL DE GAULLE
62960 FLECHIN

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Site internet de la Mairie <i>Création du site de la Mairie - une dizaine de pages, 3 photos/page, un agenda des manifestations, un formulaire de contact.</i> <i>Les pages et l'agenda seront modifiables par vos soins à l'aide d'un éditeur simplifié intégré à l'outil (accessible sans connaissances techniques particulières)</i> <i>Installation et paramétrage du CMS Joomla pour la gestion de votre site.</i> <i>Mise en place du graphisme et des modules nécessaires pour les besoins exprimés ci-dessus.</i> <i>Hébergement : offre Pro OVH avec sauvegarde hebdomadaire automatisée du site complet - nom de domaine inclus.</i> <i>Formation à l'outil sur site pour une complète autonomie. (2h00)</i> Budget annuel : <i>Prévoir 250€HT/an pour le renouvellement du nom de domaine, de l'hébergement et la mise à jour de Joomla et de ses modules.</i> <i>Ce budget est inclus dans le présent devis pour la 1ère année.</i>	0%	1 016,60	1	1 016,60

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 1 016,60

Bon pour accord :

La signature de cette offre par le client aura valeur d'acceptation.
Je certifie avoir lu et accepte les conditions générales de ventes.

Le ____ / ____ / ____ A _____

Cachet et signature du client

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%.

Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.